MARDI 1er OCT. 1946
5e ANNEE N° 703
100, rue Réaumur Paris, Gut 80-60
4 francs

France-soir

DÉFENSE DE LA FRANCE - FONDÉ SOUS L'OCCUPATION (14 JUILLET 1941)

DERNIÈRE ÉDITION

« FRANCHEMENT NON » A DECLARE DE GAULLE

Repoussant la nouvelle Constitution il préconise:

1. — Indépendance absolue du Président de la République à l'égard des partis

2. — Responsabilité et solidarité totale des membres du gouvernement

3. — Séparation réelle des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire

LE général de Gaulle commence par un hommage au pays vosgien, « un des pôles de la patrie, tant au point de vue de sa défense que de sa propriété », et qui a payé, cette fois encore, un lourd tribut à la victoire momentanée de l'ennemi séculaire.

Puis il entre dans le vif du sujet en rappelant tout d'abord l'engagement solennel qu'il avait pris, dès le premier jour de la Résistance, qu'une fois la libération acquise, le peuple français aurait la pleine et entière disposition de lui-même.

« UN MEPRIS DE FER »

» C'est pourquoi, soit dit en passant, nous accueillons avec un mépris de fer les dérisoires imputations d'ambitions dictatoriales, que certains, aujourd'hui, prodiguent à notre égard, et qui sont exactement les mêmes que celles dont, depuis le 18 juin 1940, nous fûmes comblé sans en être accablé, par l'ennemi et ses complices, par la tourbe des intrigants mal satisfaits, enfin, par certains étrangers qui visaient à travers notre personne l'indépendance dela France et l'intégrité de ses droits. »

Le général de Gaulle se prononce ensuite pour une séparation précise des pouvoirs publics : exécutif, législatif, judiciaire « afin de faire en sorte que l'équilibre établi entre eux ne permette à aucun d'en écraser un autre », ce qui conduirait à l'anarchie d'abord, et ensuite à la tyrannie soit d'un homme, soit d'un groupe d'hommes, soit d'un parti, soit d'un groupement de partis.

« UN CHEF DE L'ETAT QUI EN SOIT UN »

« Il nous paraît nécessaire, poursuit le général de Gaulle, que le chef de l'Etat en soit un. C'est-à-dire qu'il soit élu et choisi pour représenter réellement la France et l'union française; qu'il lui appartienne, dans notre pays si divisé et si menacé, d'assurer, au dessus des partis, le fonctionnement régulier des institutions, et de faire valoir, au milieu des contingences politiques, les intérêts permanents de la nation.

« UN GOUVERNEMENT QUI EN SOIT UN »

» Il nous paraît nécessaire que le gouvernement de la France en soit un. C'est-à-dire une équipe d'hommes unis par des idées et des convictions semblables, rassemblés par l'action commune autour d'un chef et sous sa direction, collectivement responsables de leurs actes devant l'Assemblée nationale, mais réellement et obligatoirement solidaires dans tous leurs actes, dans tous leurs mérites et dans toutes leurs erreurs.

» Faute de quoi, il peut y avoir une figuration exécutive, mais non pas de gouvernement.

« UN PARLEMENT QUI EN SOIT UN »

» Il nous paraît nécessaire que le Parlement en soit un. C'est-à-dire qu'il fasse les lois et contrôle le gouvernement, sans gouverner lui-même, ni directement, ni par personnes interposées.

» Le Parlement doit comporter

1 SUITE PAGE 3

UNE POIGNÉE DE MAIN, MON GÉNÉRAL !

Après son discours, le général traverse la foule et serre les mains de ses auditeurs.

“ Le général joue une grande partie” m’a dit M. Palewski

(De notre envoyé spécial **Jean LABORDE**)

EPINAL, 30 septembre (par téléphone).

LE général de Gaulle joue une grande partie. » Cette phrase m'a été dite par M. Palewski. Elle reflète bien l'atmosphère de la journée. Elle rend surtout compte de l'attitude du général de Gaulle.

J'étais à quelques pas de lui. Il se tenait très droit, impassible en apparence aux ovations de la foule, mais son visage était sensiblement plus pâle qu'à l'accoutumée. Son menton tremblait légèrement. De Gaulle avait le « trac » avant de parler, mais cette nervosité ne fut sensible que pendant ses premières paroles. Après quelques instants il avait retrouvé toute sa sérénité.

De Gaulle se révéla à plusieurs reprises un polémiste fort âpre : et ses phrases les plus cruelles furent soulignée par un ton volontiers sarcastique, par exemple celles dirigées contre le M.R.P., où le général flétrit « *la tactique qui conduit parfois*, semble-t-il, *à abandonner les positions qu'on avait juré de défendre* ».

Cette phrase fut d'ailleurs très vivement applaudie .D'autres passages furent également accueillis par de très vives ovations. Le premier à soulever l'enthousiasme fut celui où, pour la première fois en public, il défendit avec beaucoup d'âpreté son œuvre gouvernementale et où, avec une ironie très marquée, il dit : « Nous accueillons avec un mépris de fer les dérisoires imputations d'action dictatoriale que certains aujourd'hui prodiguent à notre égard. »

Sourires, applaudissements, délire

La « *tourbe d'intrigants* » qu'il évoqua fut saluée par une houle de rires satisfaits de l'auditoire.

Puis de Gaulle en vint aux critiques qu'il adressait à la Constitution : on sourit quand il parla avec condescendance des quelques améliorations apportées aux textes votés. Mais la phrase qui fut accueillie par l'ovation la plus longue et la plus nourrie fut incontestablement ce qui était le passage capital de son discours : le projet de Constitution ne nous paraît pas comme satisfaisant. Ce fut presque du délire.

L'atmosphère d'Epinal fut celle que l'on a connu pour tout ce genre de réceptions : enthousiasme, ovations, cris : « Vive de Gaulle ! De Gaulle au pouvoir ! » /Pétales de roses tombant des fenêtres en pluie sur le général, des milliers et des milliers de gens. — on parle de 40.000 — accrochés partout, aux fenêtres, dans les hautes galeries des églises ou bien étagés sur les ruines des maisons détruites.

A midi, à la mairie, on lui remit les cadeaux de la municipalité : un service à thé brodé par des ouvrères de la ville, un tableau d'un peintre spinalien. Pas d'images d'Epinal, car il est faux que la célèbre imagerie ait fabriqué une vie du général.

Et pour achever le tableau traditionnel de ces réceptions, un service d'ordre impressionnant, tracassier, avec 1.700 gardes républicains de sécurité, nombre qui, depuis Bayeux, n'a jamais fait qu'augmenter.

Parmi les personnalités, on comptait naturellement les fidèles du général. Capitant, qui ne devait pas venir, mais qui, à la dernière minute s'est décidé, bien que les banderoles de l'Union Gaulliste, qui avaient été fabriquées en série, aient été enlevées ; Jacquinot, ancien ministre de la Marine ; Diethelm, ancien ministre de la Guerre ; Avinin, etc...

En bref, quelle conclusion tirer de la journée ?

Elle me fut donnée par l'attitude contradictoire de deux hommes que je vis après que le général soit remonté dans sa voiture, une Viva grand sport découverte, pour retourner à Colombey : MM. Riewski et Poimbœuf, députés M. R.F.

Le premier rayonnait. J'en profitai pour lui poser quelques questions, et notamment pour lui demander :

— **Que se passera-t-il si la Constitution est adoptée par 55 % des Fran-**

2 SUITE PAGE 3

Les leaders des partis répondent :

M. COSTE-FLORET (M.R.P.), rapporteur du projet :

« ...Et pourtant, le général votera peut-être : oui... »

M. Coste-Floret, rapporteur général du projet de Constitution que vient d'adopter l'Assemblée, déclare :

— *Trois points sont à retenir dans le discours du général :*

1° Le projet actuel contient des progrès par rapport au précédent ;

2° Le général se place au-dessus des partis et en dehors de la politique des partis ;

3° De ce point de vue, il répond « non » et les trois partis en font autant puisque le projet est un compromis qui ne satisfait intégralement aucun d'entre eux.

Si l'on analyse la véritable portée du discours, on constate donc qu'il a la valeur d'une condamnation théorique du projet, condamnation qui reste possible, mais qui n'aura pas grande influence sur le referendum populaire.

Il est indispensable de voter « oui » pour que vive la France, et au scrutin secret, peut-être même que le général de Gaulle...

M. LECOURT (M.R.P.) :

« La position du M.R.P. reste inchangée »

— Après le discours du général de Gaulle, notre position, au M.R.P., reste inchangée. Nous défendrons la transaction que nous avons votée l'autre nuit.

Nous persistons, nous, à dire que rien, dans le projet tel qu'il a été amendé, n'autorise à dire qu'il institue un gouvernement d'Assemblée.

M. Jacques DUCLOS (comm.) :

« La France votera oui »

— L'orateur d'Epinal a pris position contre la Constitution.

Il lui est hostile, notamment, parce qu'elle n'institue pas le pouvoir présidentiel préconisé à Bayeux. Mais la France sait trop ce que lui a donné ce genre de pouvoir dans le passé, pour ne faire pas preuve d'une certaine méfiance dans le présent.

La France votera oui pour sortir du provisoire.

M. Ch. LUSSY (S.F.I.O.) :

« Le suffrage universel doit avoir le dernier mot »

— Au gouvernement parlementaire prévu par la Constitution, le général de Gaulle oppose avec insistance l'idée d'un gouvernement présidentiel.

Les trois grands partis entendent que le dernier mot reste, en toute occasion, aux élus du suffrage universel, parce que c'est en eux que réside la souveraineté populaire. Le général, au contraire, veut que le chef de l'Etat soit vraiment un « chef ».

C'est une formule que nous connaissons déjà et que nous n'avons cessé et ne cesserons de dénoncer.

M. Paul REYNAUD (indép.) :

« Les Français choisiront entre de Gaulle et Thorez »

— Désormais, la situation est clarifiée.

Entre le « oui » de Thorez et le « non » du général de Gaulle, les Français choisiront.

Deux choses sont nouvelles dans ce discours : la condamnation impitoyable de l'opportunisme M.R.P. et le choix définitif entre le bloc anglo-saxon et le bloc soviétique.

Ce discours est un grand événement politique.

M. André MUTTER (P.R.L.) :

« De Gaulle a rompu avec le M.R.P. »

— Le fait important, c'est la rupture officielle du général de Gaulle avec le M.R.P. qui s'était abrité derrière lui avec succès.

M. André MARIE (rad.-soc.) :

« Le général confirme notre sentiment »

— Sur bien des points, le général de Gaulle a confirmé notre propre sentiment sur l'insuffisance des modifications apportées par l'Assemblée au projet primitif. Il a noté, comme nous-mêmes, que, pour certains partisans de la nouvelle Constitution, c'étaient des mobiles étrangers à cette Constitution qui avaient provoqué leur pression.

LES PREMIÈRES RÉACTIONS DE LA PRESSE ÉTRANGÈRE

NEW YORK: « *Une torpille* »

L'éditorialiste du « New York Times » déclare :

« Le général de Gaulle a lancé une torpille politique qui menace d'ébranler la coalition que lui-même avait formée et dont il avait fait la base du gouvernement provisoire. »

Et celui du « New York Herald » :

« Son attaque contre la Constitution est d'une logique qui séduit toujours les Français et elle peut être rendue plus efficace par le fait de jeter dans la balance le prestige personnel de l'homme contre le système des partis. »

LONDRES: « *La grande tâche de la reconstruction de la France est arrêtée* »

Le « Daily Telegraph » (conserv.):

« L'opposition absolue d'un homme qui exerce une influence aussi considérable en France compromet sérieusement tout espoir de mettre fin à une controverse qui entrave la reconstruction beaucoup plus que la Constitution ne pourrait le faire. »

ROME: « *Un réquisitoire* »

L'« Italia Lundi » (monarchiste) titre ainsi : « Un violent réquisitoire de de Gaulle. »

Le « Reporter » (information) : « Le général n'est pas satisfait. »

Le « Giornale del Lundi » (conservat.) : « De Gaulle exprime ouvertement son désaccord. »

En écoutant le verdict Goering s'écrie :

“ Je ne pensais pas qu’on ferait tant d’histoires pour nous tuer !”

Les accusés sont acquittés du chef « d'organisation criminelle » mais seront néanmoins condamnés comme coupables de « guerre d'agression »

(De notre envoyé spécial **Robert de SAINT-JEAN**)

NUREMBERG, 30 septembre (par téléphone). — Le tribunal des criminels de guerre tient son avant-dernière séance dans une atmosphère étouffante. Il ne reste pas un siège libre. Un M.P. américain, posté derrière le général Jodl, s'est évanoui et il est resté inanimé à terre plusieurs minutes sans que personne s'en soucie. Le procès continuait avec un automatisme qui a fait dire à Goering, au cours d'une suspension de séance : « Je n'aurais pas pensé qu'on ferait tant d'histoires pour nous tuer... »

Cependant, le tribunal, qui a commencé par résumer les débats, a décidé d'acquitter du chef « d'organisation criminelle », l'état-major allemand, le commandement suprême, le cabinet du Reich et les troupes d'assaut. Le fait d'ailleurs que ces organisations sont acquittées n'implique pas que leurs membres ne soient pas condamnés individuellement. Seuls, la Gestapo, les S.D. (Service de Sécurité), les S.S. et le corps des dirigeants politiques sont déclarés criminels.

Deux ministres français et Kœnig présents

Après l'interruption qui a suivi le rappel des faits exposé par le juge Lawrence, le tribunal s'est réuni à nouveau de midi moins dix à une heure moins le quart (heure locale) pour entendre le juge français Donnedieu de Vabres.

Le juge français a rappelé comment le IIIe Reich s'est emparé de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne. Puis M. Falco, le juge suppléant, cita un abrégé de la conquête de la Norvège et du Danemark. Le premier juge français s'exprima avec une pointe savoureuse d'accent méridional et lut son exposé d'une voix forte, en s'épongeant le front de temps à autre.

On sait que la France représente les intérêts de la Belgique, du Luxembourg, de la Hollande, du Danemark, de la Norvège. De nombreuses personnalités françaises sont dans la salle : M. P.-H. Teitgen, ministre de la Justice, accompagné de son frère Paul Teitgen, M. de Menthon, qui fut le rapporteur général de l'accusation française au début du procès, le général Kœnig...

On remarque dans la salle Mmes Byrnes, Conally, ainsi que l'amiral britannique sir A. Cunningham.

A 14 heures, l'audience a repris de nouveau avec un exposé du juge américain Francis Biddle.

Les atrocités nazies

Le matin déjà, le tribunal avait entendu, en guise de réfutation des arguments de la défense, le récit des atrocités commises par les nazis. A la reprise, cet après-midi, le tribunal s'occupe de nouveau spécialement de tous ces « crimes contre l'humanité ». « Les preuves concernant ces questions, déclare M. Biddle, sont accablantes par leur nombre et leur précision ».

A ce moment, Rudolf Hess, qui s'est désintéressé du procès depuis le début de l'audience, quitte la salle. Goering avait quelques instants plus tôt signalé son agitation à un M.P. Mais personne ne bougea.

Les accusés entendront le verdict un par un

A la fin de la séance, le verdict de culpabilité sera prononcé. Mais ce n'est que demain que les accusés entendront les ultimes sentences.

Au fur et à mesure de l'appel de leur nom, ils seront introduits de nouveau un par un à leur place et écouteront debout la sentence lue par le président.

PRIS DE FOLIE SUBITE LE CONDUCTEUR LANCE SON AUTORAIL SUR UN TRAIN A L'ARRÊT

Neuf morts, quarante blessés

GRENOBLE, 30 septembre (de notre correspondant particulier Georges Tardy). — **Une catastrophe aux invraisemblables motifs vient de se produire sur la ligne de chemin de fer Grenoble-Briançon.**

Cinquante voyageurs restaient sur le quai de la gare de Veynes. Ils n'avaient pu accéder à l'autorail Grenoble-Briançon qui venait d'arriver peu avant 21 heures. M. Colomban, le chef de gare, décida alors d'accrocher un wagon supplémentaire à la motrice.

Georges Barvier, 42 ans, du dépôt de Grenoble, conducteur de l'autorail, après avoir accroché le wagon supplémentaire sur la voie 3, s'engagea à toute allure sur la voie unique, oubliant, après avoir franchi l'aiguillage, de revenir en arrière au quai 1 prendre les voyageurs.

M. Colomban réalisa instantanément la catastrophe qui allait se produire. Un train mixte voyageurs - marchandises Gap-Veynes allait passer à Montmaur, à 6 kilomètres de là.

La collision

Quelques secondes plus tard, l'autorail, qui roulait à 80 kilomètres à l'heure, s'écrasa contre la locomotive du train mixte qui était à l'arrêt.

Les secours furent rapidement organisés, mais rendus d'autant plus difficiles que, de la locomotive, qui avait eu ses conduites d'eau brisées, s'échappaient des jets de vapeur.

Neuf cadavres et une vingtaine de blessés graves furent retirés de l'autorail dont la carrosserie avait dû être découpée au chalumeau.

Le préfet des Hautes-Alpes s'est rendu sur les lieux. L'enquête ouverte aussitôt a conclu à l'entière responsabilité du conducteur de l'autorail, Georges Barvier. Seule la folie peut expliquer pareille catastrophe.

LE CHEF DE L'ÉGLISE CROATE REFUSE DE RÉPONDRE A SES JUGES

ZAGREB, 30 septembre (A.F.P.). — Le procès de Mgr Stepinec, archevêque de Zagreb, a commencé à 8 heures (heure locale), dans la grande salle du Lycée de Zagreb.

Le prélat est introduit en même temps que 18 autres accusés, parmi lesquels 12 ecclésiastiques dont le procès avait commencé le 8 septembre.

L'acte d'accusation comporte six points, parmi lesquels : collaboration avec l'ennemi, conversions forcées et complicité avec les terroristes.

Mgr Stepinec déclare au tribunal qu'il ne se reconnaît pas coupable des délits énumérés dans l'acte d'accusation.

L'archevêque demande à faire une déclaration. Mais le président lui rappelle que pour l'instant il doit répondre aux questions et ne peut dire tout ce qu'il désire que dans sa déclaration finale avant le verdict.

L'accusé a alors refusé de répondre aux questions du président.

UNE FEMME GISAIT MORTE dans une grotte inaccessible de la côte oranaise

La famille de la victime — qui est la sœur de l'archiviste de Saône-et-Loire — la croyait en villégiature près de Lyon

(De notre correspondant particulier)

LYON, 30 septembre (par téléphone).

DES pêcheurs oranais avaient pris terre, vendredi dernier, entre la pointe de l'Aiguille et le cap Serrat, pour déjeuner. C'est une région où la côte est percée de nombreuses grottes, d'accès d'ailleurs très difficile. Après le repas, l'un des pêcheurs voulant se reposer à l'écart de ses camarades, faisait une macabre découverte : un corps de femme était étendu contre les parois du rocher.

La police, alertée, découvrit autour du cou de la victime un scapulaire de perles noires retenant une croix, et sur elle une montre d'homme, un livret de caisse d'épargne mentionnant un dépôt d'40.000 francs, une somme de 22.000 francs en billets et une carte d'identité datée du 30 août 1946 au nom de Valentine Morgan, née en 1908 et domiciliée 42, rue de l'Héritan, à Mâcon (Saône-et-Loire).

Mlle Morgan n'avait subi aucune violence et son corps n'avait pas séjourné dans l'eau. La mort semble consécutive à une déficience physique générale. D'après le médecin légiste, la victime n'avait pas mangé depuis plusieurs jours.

Les services de police oranais voulurent alerter la famille de Mlle Morgan. Au commissariat de police de Mâcon, on ne retrouva aucune trace en date du 30 août de l'enregistrement de la carte d'identité découverte sur le corps de Mlle Morgan. Les enquêteurs réussirent cependant à se mettre en contact avec le frère de la victime : M. Morgan, directeur des archives départementales de Saône-et-Loire.

La police devant trois énigmes

Mlle Morgan avait, en juillet dernier, rendu visite à son frère. Elle avait passé quelques jours auprès de lui, puis était partie en déclarant qu'elle avait l'intention de voyager et donnant comme adresse : Poste restante, Bureau central, Lyon.

La police, qui n'a jusqu'ici recueilli que peu de renseignements, trouve posées devant elle de nombreuses questions : Comment Mlle Morgan a-t-elle pu quitter la France ? Pourquoi avait-elle déclaré à son frère qu'elle séjournerait dans la région lyonnaise ? Comment, enfin, son corps a-t-il été transporté dans la grotte où il fut découvert, grotte qui se trouve à huit heures de marche du village le plus proche ?

SERGE LE TATOUÉ COMPLICE DE PIERROT-LE-FOU EST ARRÊTÉ

La P. J., où les interrogatoires se suivent, était hier en état de siège.

En effet, depuis samedi 22 heures, on n'entrait plus à la Police judiciaire, dont les accès étaient protégés par des gardiens armés de mitraillettes pour prévenir tout coup de force de Pierrot-le-Fou et de ses amis, les « évadés » de Champigny.

— On peut tout craindre de bandits de cet acabit, disaient les inspecteurs.

Mais ce matin, les mesures de sécurité ont été en partie levées, sauf pour les journalistes à qui un filtrage interdit les locaux de la P.J.

A l'heure actuelle, treize personnes ont été appréhendées. Trois sont les automobilistes arrêtés sur la route de Meaux : Vaillant, Auguste Genty et Gaston Fontaine.

Le dénouement est proche

Peu après, un autre gangster était arrêté dans la banlieue parisienne. Son nom avait été gardé secret, mais ce matin, nous apprenions qu'il s'agissait de Serge, le « tatoué », complice de Pierrot-le-Fou.

Cette arrestation va sans doute apporter, sous peu, le dénouement de cette chasse à l'homme, car Serge est actuellement le seul qui connaisse vraisemblablement la retraite de Pierrot-le-Fou.

LES DOUGLAS SILLONNENT LA TERRE!

De l'Atlantique au Pacifique, du Pôle Nord au Pôle Sud, il n'est pas un coin de la terre qui n'ait vu un des célèbres avions Douglas. Les quelque 11.000 transports aériens fabriqués par Douglas vous donnent une tranquillité, une assurance parfaites dans vos voyages. En service sur 85 grandes lignes... dont Air France.

EN SERVICE SUR AIR FRANCE

France-soir

Finlande : 74
France : 66

Après avoir battu STORSKRUBB c'est au record du monde de Gustavsson que HANSENNE va s'attaquer

Si le match France-Finlande d'athlétisme, disputé hier à Colombes, n'a pas été un triomphe pour nos couleurs, il a cependant mis en valeur bon nombre des nôtres et plus particulièrement peut-être Marcel Hansenne.

Lorsque, il y a deux mois, le champion du C.A.F. se lamentait sur un lit d'hôpital, personne bien sûr n'eut joué un penetar sur les courses qu'il avait à disputer en fin de saison. Or, aujourd'hui, le bancal d'hier connaît une forme vraiment extraordinaire et la façon dont il se joua hier du Finlandais Storskrubb est assez significative.

— Ce n'était pas du meilleur Storskrubb, dira-t-on, et la preuve en est dans le peu de résistance qu'il opposa à Hansenne lorsque celui-ci l'attaqua dans la ligne d'arrivée.

Une preuve, ça? Allons donc ! Si Storskrubb réagit peu et mal, n'est-ce pas justement parce que le Français l'avait sérieusement « travaillé » en course, le poussant à démarrer à plusieurs reprises et le harcelant de douloureuses banderilles ?

Mais, ce matin, Hansenne ne pensait déjà plus à sa victoire, somme toute assez facile de la veille. Et il nous confiait :

— Dimanche prochain, nous retrouverons les Suédois, à Colombes. Strand, je l'espère, sera là. Et s'il est là pourquoi n'en profiterais-je pas pour m'attaquer au record du kilomètre ?

Puis, très sérieux :

— Il y a un mois je n'aurais ambitionné sur le record de France que détient toujours Ladoumègue. Maintenant, ma forme est si parfaite que je vise beaucoup plus haut : le record du monde que le Suédois Gustavsson vient de ravir en 2'21"4/10 à l'Allemand Harbig.

Et pourquoi pas ?

Oui. Pourquoi pas ? Hansenne qui, en raison de son accident, n'a pu arriver en condition que tard en saison, aurait tort de ne pas profiter de cette occasion inespérée de conquérir un titre mondial que Ladoumègue détint longtemps.

A l'échelon au-dessous

Revenons à des records plus... simples: celui du javelot par exemple que Tissot vient d'enlever à Frinot. En Tissot, beaucoup ne croyaient pas il y a quelques mois encore que, de sa riche province, il pourrait disputer beurre, œufs et victuailles en tout genre. Encore une légende détruite !

Et la performance de Tissot n'est pas le fruit du hasard puisque le dimanche précédent, il avait déjà, à Oyonnax, battu le record et réussi — journée faste! — 46 m. 37 au disque et 14 m. 37 au poids.

Robert MARCHAND.

Sterny a escaladé Montmartre à 266 mètres à l'heure

L'originale et traditionnelle course au rateau dans la côte de Montmartre, rue Lepic, a connu hier son succès populaire habituel.

Le record de l'épreuve a été battu par le motocycliste Sterny qui, sur une machine de 100 cm3 de cylindrée, a grimpé les 680 mètres du départ à la place du Tertre en 2 m. 30 m. 28 s., soit à la moyenne de 266 mètres à l'heure, à la vitesse d'une tortue.

Parmi les concurrents les plus en vue, citons Giraud-Cabantous, ex-vainqueur du Bol-d'Or, qui pilotait cette fois un camion de 7 tonnes, Louis Villeneuve, un des spécialistes des 24 heures du Mans, conduisait, lui, un gazogène, Pierre Monneret, âgé de 15 ans et demi, qui est l'un des jumeaux du champion Georges Monneret, qui conduisait un side-car 750 cm3.

Fernand LEGOUGE.

Au Central, les jeunes se confirment...

Ce dimanche, particulièrement beau, n'a pas débauché les fervents de la boxe, très nombreux hier au Central.

Le 1/4 de finales de la Coupe « Equipe-Elan » a obtenu un succès mérité, et les jeunes amateurs, dans des rencontres très durement disputées, ont donné au public un très bon spectacle, parfois émotvant.

Babour, qui se battit très courageusement, Bouadi, Guyot, Augustin se confirment.

A noter l'acharnement du combat Elhaire-Dalegala que ce premier remporta, malgré le beau courage de son adversaire.

Samedi soir, dans le brassard-rente des légers, nette victoire de Fays, et dans un match très disputé, Gonet a contraint Brillet à l'abandon, dès la 5e reprise.

E. GOBLET.

A Oslo, Micheline Ostermeyer eût peut-être enlevé le titre si sa mauvaise vue ne l'avait handicapée dans la nuit. Car le saut fut disputé en pleine obscurité... Et Anne-Marie Colchen gagna avec 1 m. 60. Hier Micheline prénait sa revanche et, à défaut du titre européen, arrachait celui de recordwoman de France avec 1 m. 61.

Pellizza-Segura champions de Californie

HOLLYWOOD, 30 septembre (de notre envoyé spécial perman. Harold SALEMSON). — Grâce surtout à Pellizza, dont le service était impeccable et les revois écrasants, l'équipe Pellizza-Segura a battu Kramer-Schroeder (7-5, 4-6, 7-5, 6-4) en finale du double messieurs des championnats de Californie.

Les officiels du tennis ont déclaré que le jeu fourni par Pellizza et Segura était le meilleur qu'ils avaient vu pendant les trois dernières années.

En simple messieurs, Kramer battit Schroeder par 6-2, 6-8, 6-2, 8-6, à l'issue d'une partie interrompue par des averses absolument exceptionnelles en cette saison en Californie. Ce repos forcé avantagea les Américains pour le double qui suivit.

En simple dames, miss Betz battit miss Bundy en deux sets.

Pour les demi-finales du double mixte, miss Russell-Van Ryn battirent Moran-Segura, tandis que miss Orbonne-Tom Brown éliminaient Bundy-Fankenburg.

GRACE AUX NANCÉIENS Roubaix détrône Strasbourg

On se disait aussi... Ça ne peut pas durer comme ça, ces « quatre grands » qui triomphent chaque fois qu'ils se présentent et qui sèment à belle cadence la meute de leurs poursuivants.

Nancy s'est chargé de mettre un peu de piquant dans la compétition en allant battre le leader sur son terrain. Tout simplement ! C'est un exploit, un grand exploit, et qui prouve que les Nancéens ont du ressort.

Jeudi dernier, ils avaient encaissé 6 à 0 à Metz. Ils ont effacé cette défaite d'un beau coup de torchon.

Les Lorrains ont été les vedettes du jour. Ces hauts faits des Alsaciens commençaient à les agacer. Puissent d'aussi saines rivalités régionales se continuer avec le même état d'esprit !

Strasbourg, que cet accident ne doit pas décourager, cède donc la première place à Roubaix, le plus qualifié pour recueillir sa succession.

Les Roubaisiens ont été vaincre deux fois à l'extérieur. Il serait vain de leur marchander les éloges !

Mais les Lillois et les Rémois les guettent malgré tout au tournant avec de la dynamite plein les poches...

Les « Quatre Grands » sont maintenant bien détachés et ils sont seize qui vont avoir à lutter sérieusement pour éviter les places du bas.

Le Racing a paroissé durant la semaine. Treize buts en deux matches !

Il n'a plus derrière lui qu'un trio animé d'excellentes intentions et dont les derniers résultats sont fort satisfaisants.

Verra-t-on le Racing avec la lanterne rouge ?

En deuxième division : Sochaux, et surtout Lyon, perdent du terrain à l'extérieur. Angers, Valenciennes, et même Avignon, restent dangereux.

Quant au résultat de C.A.P.-Troyes... je renonce à y comprendre quoi que ce soit ! Il y a longtemps que le C.A.P. n'avait été à pareille fête.

par Jean ESKENAZI

Division nationale

*Metz bat Racing	5-0
*Sète bat Stade Français	3-1
*Lille bat Marseille	5-1
*Le Havre bat Bordeaux	1-0
*Reims bat Montpellier	4-0
Nancy bat *Strasbourg	1-0
Roubaix bat *Toulouse	2-1
*Lens bat Cannes	2-1
Rennes et *Rouen	1-1
Saint-Etienne et *Red Star	0-0

⊙ ⊙

1. Roubaix, 15 pts ; 2. Strasbourg, Reims et Lille, 14 pts ; 5. Rouen, 11 pts ; 6. Metz, Stade Français et Nancy, 10 pts ; 9. Sète, 9 pts ; 10. Lens, Montpellier, Red Star et Cannes, 8 pts; 14. Marseille et Saint-Etienne, 7 pts ; 16. Toulouse et Racing, 6 pts ; 18. Bordeaux, Le Havre et Rennes, 5 pts.

Deuxième division

*Valenciennes bat Béziers	1-0
*Avignon et Angoulême	0-0
Nice bat *Nantes	1-0
C.A. Paris bat *Troyes	7-1
*Douai et Nimes	2-2
*Perpignan bat Clermont	3-2
*Le Mans bat Antibes	4-1
Angers bat *Amiens	4-1
*Besançon bat Lyon	1-0
*Colmar et Sochaux	3-3

P.U.C., Nanterre et Montreuil leaders amateurs

En ce début de saison, on peut déjà assurer que la lutte sera serrée au tours de ce championnat de Paris amateur. Les équipes paraissent de valeur sensiblement égale et sur les trois premiers deux ont dû partager les points avec leurs adversaires.

La sensation du jeu a été causée par Nanterre qui a nettement triomphé du C. A.P. pas encore au point. Cette belle victoire lui permet d'occuper la première place, avec Montreuil et le P.U.C. Ce dernier n'a pu empêcher le Vésinet, qui avait trois titulaires de blessés de venir cueillir deux points à Charléty. Le Vésinet s'est révélé meilleur constructeur de jeu que le P.U.C. Le résultat est malgré tout équitable.

Résultats. — Nanterre bat C.A.P., 4-0 ; Pontoise bat Perreux, 1-0 ; Juvisy bat Charenton, 4-2 ; P.U.C. et Vésinet, 3-3 ; Montreuil et Enghien, 2-2 ; Racing et Amicale, 3-3.

Le Caladois ROLLAND a pris sa revanche sur QUEUGNET

Antonin Rolland, en menant la course de bout en bout, a effacé la mauvaise impression qu'il avait laissée lors de l'étape en ligne des « Peugeot ». Et sa victoire sur un parcours au profil accidenté est de celles qu'on ne discute pas.

Excellent rouleur, bon grimpeur — il l'a prouvé dans l'escalade du Cœur-Volant où seul Queugnet resta dans sa roue — et sprinter, le Caladois a l'étoffe d'un grand routier.

Si l'acébébiste Queugnet, qui termine second, dont la confiance s'accroît de plus en plus, fut son plus coriace adversaire, l'exploit de la journée revient au Tourangeau Lévêque.

Crevant peu après le départ, Lévêque chassa pendant près de 70 km. avant de rejoindre le peloton de tête. Il fut le seul à pouvoir reprendre contact, à l'encontre de Lauk et Joly, victime eux aussi du silex.

Michel COSTES.

« Balda » récidive à Courbevoie

Une dure côte pavée qu'il fallait escalader à chaque tour du circuit a provoqué un important déchet parmi les 75 partants du Grand Prix de Courbevoie. Si bien que les leaders doublèrent plusieurs de leurs concurrents, en fin de course, malgré les 4 kms 600 du circuit tracé en pleine ville.

Quatre coureurs s'étaient détachés dès le 8e tour et tinrent bon jusqu'au bout. Trois d'entre eux portaient le maillot du V.C.L. : Baldassari, Charles Coste et Roger Lejeune. La quatrième était Cerutti, de Clichy.

Au dernier tour, Lejeune tenta de s'échapper, mais Baldassari le rejoignit dans la côte, suivi par les deux autres. Et c'est au sprint que se joua la première place. Baldassari, enfant de Courbevoie, l'emporta, comme il l'avait fait dimanche à Boulogne-Billancourt.

A. B. d'I.

Au sommet la situation était bouleversée, mais non définitive.

Le Belge Rijkaert avait ramené sur le fuyard ses compatriotes de Simpelaere, Mathys, Desplanter et l'Italien Serse Coppi.

Puis Camille Danguilliaume surgissait à son tour et aussi Lucien Lauck qui passait premier au sommet.

Un regroupement s'opérait en approchant de Versailles que Brambilla et Desserrine ne tardait pas à venir renforcer.

C'est la côte de Picardie, à laquelle l'on accordait qu'une importance minime qui devait assurer l'ultime sélection. Tout le mérite et l'avantage en revint à Jo Dessertine qui devait trouver là l'occasion de remporter la première grande victoire de sa carrière.

Cette épreuve clôturait la saison routière à Paris, mais son résultat inattendu apporte ainsi une note d'optimisme qui, déjà, laisse bien présager de la saison prochaine.

André COSTES.

Régional sans grande renommée

Le Roannais Jo DESSERTINE a remporté une grande victoire dans le Circuit de Paris

On peut faire une curieuse constatation en consultant le classement de ce Circuit de Paris, dénommé Grand Prix de l' « Equipe ». Les deux premiers sont des isolés !

Le vainqueur est un jeune routier de Roanne, Bon nom, Jo Dessertine, ne dira rien au grand public. Pourtant il a triomphé seul de la coalition des grandes équipes et cela rehausse encore son extraordinaire succès.

Le second n'est autre que Sersio Coppi, le frère de Fausto, qui ne disposait, lui non plus, d'aucun service.

— Mais j'ai l'habitude, devait déclarer le jeune Transalpin en souriant, car en Italie je me joue encore dans les grandes épreuves que le rôle du dévoué serviteur.

Dessertine a terminé détaché à la suite d'un démarrage dans la côte de Picardie, c'est-à-dire à 8 kilomètres du Parc des Princes.

Serse Coppi régla au sprint un peloton qui comprenait notamment de Simpelaere, Rijkaert et Lucien Lauck, tous sprinters renommés. C'est donc un résultat remarquable.

On attendait une décision au Cœur-Volant, la fameuse côte qui succède à la montée pavée de Saint-Germain.

Un jeune Belge inconnu, Breuer — dernière recrue de M. Veninbeaux — avait attaqué l'obstacle seul en tête.

Le Parc des Princes va être livré aux footballers ; mais avant de fermer ses grilles, l'Anglais Reginald Harris a pris sa revanche sur le champion du monde de vitesse amateur, le Suisse Oscar Plattner.

Lamboley fut le lauréat de stayers et Blanchet a nettement battu Pedersen et Astolfi en omnium.

Le comte TROSSI gagne le Grand Prix Automobile de Milan

(De notre envoyé spécial Jacques CHAPUS)

MILAN, 30 septembre. — A une semaine du Grand Prix du Bois de Boulogne, organisé par « France-soir » et « Record », les meilleurs volants européens participent au troisième circuit du Parc de Milan.

Circuit d'un caractère bien particulier, court, 2 kil. 800, sans ligne droite pour ainsi dire, dont le tracé contournait le parc milanais. Il ne pouvait être question d'astuce. Il suffisait de prendre la tête au départ et de s'y maintenir à une allure régulière. C'est ce que fit Carlo Felice Trossi.

Il se maintint à la première position durant les 30 tours. D'ailleurs, derrière lui, la course pour ainsi dire ne se joua pas. Varzi, Sanesi et Sommer se maintinrent durant les trois premiers tours sur ses talons. Mais bientôt Sommer dût décoller pour jouer uniquement un rôle dans le peloton de queue car, en effet, à mi-course, Trossi était déjà détaché. Varzi, Farina et Sanesi jouèrent les places secondaires, alors que Sommer et Villeroi, tous deux sur Maserati, se disputaient la dernière place. Farina, au 28e tour, après un dangereux tête à queue, devait se retirer et regagner le garage. Seuls restaient en course alors Trossi, Varzi, Sanesi, Villeroi, Sommer et de Graffenried doublé depuis bien longtemps.

RÉSULTATS. — 1. Trossi (Alfa-Roméo), les 80 kilom. en 56'6" ; soit une moyenne de 89 kilom. 830 ; 2. Varzi (Alfa-Roméo), 56'34"1/5 ; 3. Sanesi (Alfa-Roméo), 56'42"4/5 ; 4. Villoresi (Maserati), 57'22" ; 5. Sommer (Maserati), 57'22"1/5 ; 6. de Graffenciedd, 58'26"2/5, arrêté au 29e tour.

EN LISANT
Record
qui est en vente aujourd'hui
VOUS CONNAITREZ
les raisons de la surprenante défaite de Strasbourg dans le Championnat de France de football
VOUS VIVREZ
les exploits des athlètes français et finlandais et les courses victorieuses d'Emile Idée et de Jo Dessertine
Les envoyés spéciaux de
Record
étaient partout !
6 GRANDES PAGES 6 fr.

Le Comité Régional de Football a tenu séance

Le Comité Régional de Football a tenu séance sous la présidence de M. Lefèvre, président.

Il a été décidé que les matches de championnat de 1re division, 2e division, 3e division, 1re série, 2e série, 3e série, 4e série, 5e série, 6e série, 7e série, 8e série, 9e série, 10e série, 11e série, 12e série, 13e série, 14e série, 15e série, 16e série, 17e série, 18e série, 19e série, 20e série, 21e série,

Défense des Français

La « bombe »

BON, nous sommes fixés. Le général de Gaulle ne veut pas de la Constitution votée par l'Assemblée.

« Franchement non » il n'en veut pas. Il a donné ses raisons dans un discours sans équivoque sur ce point .Il ne n'est pas borné à critiquer ; il a brossé le tableau de la Constitution de son cœur, revenant, pour les préciser, sur les conceptions développées à Bayeux.

Le général de Gaulle n'est pas seul à trouver mauvais le travail de la seconde Constituante. M. Herriot aussi votera non, M. Paul Reynaud également et bien d'autres encore.

Contre la coalition tripartite, des voix, qui toutes ne seront pas gaullistes, vont se compter. Le tout est de savoir si et comment elles se retrouveront au scrutin du 10 novembre.

Car, fort net sur le plan constitutionnel, le général de Gaulle ne l'a pas été autant sur le plan politique.

« Ni de droite, ni de gauche », a-t-il proclamé, en se gardant bien de donner la moindre investiture officielle au groupement Capitant. Avec tous ceux qui voudront s'associer à l'œuvre ainsi indiquée, a-t-il ajouté en substance.

Il faut traduire : avec ceux qui, après avoir voté oui par discipline de parti, voudront bien s'aligner sur la révision gaulliste. Le bercail restera accueillant au M.R.P. repenti. Le général de Gaulle, encore qu'il continue de s'en défendre, est un subtil tacticien politique.

Plus grave, la conclusion qui place la France au centre du dilemme des deux blocs, entre le « groupement ambitieux des Slaves » et la jeune Amérique. C'est là l'amorce d'une politique qui éclipse singulièrement la chicane constitutionnelle. Nous voilà loin de la « belle et bonne alliance » qui fut signée et largement célébrée par le même général de Gaulle.

C'est ça, la « bombe » d'Epinal.

Pierre THIBAULT.

LA MINORITE MENACE de quitter l'Assemblée

si le referendum n'est pas reporté au 20 octobre

C'est par 440 voix contre 106, sur 546 votants, que le nouveau projet de Constitution a été adopté samedi matin. Il était 4 h. 5 exactement.

Applaudissements et Marseillaise chantée debout. A défaut de ses bulletins, la minorité a joint ses voix à ce patriotique concert.

Allocution de M. Vincent-Auriol, vouée à l'affichage. Et la parole fut à M. Georges Bidault qui fit allusion aux institutions « perfectibles » dont le pays allait être doté et qualifia le résultat d'œuvre de compromis « et non de compromission. »

Il ne restait plus à l'Assemblée qu'à fixer son ordre du jour.

Elle décida de se renvoyer à cet après-midi, 15 heures, avec au programme :

1. Une proposition de M. André (P. R.L.), à laquelle le général de Gaulle avait déjà fait allusion à Bayeux quand il suggéra de se rallier à un texte portant de 7 mois à 5 ans la durée de la prochaine Chambre en cas de rejet de la Constitution. Seul moyen pour les « non » d'échapper au reproche de faire retomber la France dans le provisoire.
2. Le « principe » de la loi électorale.
3. Les partisans de la R. P. intégrale se mesureront avec ceux du statu quo.
4. Projet de loi organique sur le fonctionnement de la Haute-Cour.
5. Projet de loi organique sur le Conseil économique.

Entre temps, M. Bidault avait maintenu, contre M. Petit (U.D.S.R.), la date du 13 octobre pour le prochain referendum.

En fin de matinée, on prêtait aux membres de la minorité l'intention de faire cet après-midi, dès l'ouverture de la séance, quelques éclats.

Les minoritaires (P.R.L., radicaux-socialistes, U.D.S.R., républicains indépendants et agrariens) se seraient mis d'accord pour demander que la date du referendum soit reculée de huit jours et portée du 13 au 20 octobre.

Ceux-ci déclarent qu'ils n'ont pas le temps matériel de préparer leur offensive contre la Constitution. Si les minoritaires n'obtiennent pas cette ultime concession de la part des trois grands, ils sont décidés à se retirer de l'Assemblée et à s'abstenir de participer aux derniers jours des travaux.

A EPINAL AVEC LE GÉNÉRAL DE GAULLE

SUITE 2

çais ? Le général ne sera-t-il pas, dans ce cas, dans une position difficile ?

Mais cette éventualité n'assombrit nullement l'optimisme de M. Palewski, qui me répondit par une autre question :

— Croyez-vous qu'en 40, le général n'était pas déjà dans une passe difficile ?

— Supposons, lui ai-je dit, que la Constitution soit adoptée, le général accepterait-il de devenir président de la République ?

M. Palewski me répondit :

— Je ne crois pas que le général puisse agir dans un cadre qui soit contraire aux principes qu'il a toujours soutenus.

Et M. Palewski m'assura que le général n'envisageait pas, pour le moment, un autre déplacement, même en Alsace, comme on l'avait déjà annoncé.

M. Poimboeuf, député M.R.P. du département, allait de groupe en groupe, se lamentant :

— Nous avons 40 % de Gaullistes dans nos rangs !

On apprenait alors que M. Depreux, ministre de l'Intérieur, viendra dimanche prochain parler à son tour à Epinal.

Jean LABORDE.

LE DISCOURS du général de Gaulle

SUITE 1

deux Chambres : une prépondérante : l'Assemblée nationale, élue au suffrage direct. La seconde : le Conseil de la République, élue par les conseils généraux et municipaux.

UNE UNION FRANÇAISE COHÉRENTE

Après avoir proclamé la nécessité d'une magistrature indépendante, le général de Gaulle définit sa conception de l'Union française. Celle-ci qui associe les peuples coloniaux au peuple français maintient la prééminence de la France sur les questions communes à tous : politique étrangère, défense nationale, etc.

Ces conditions impliquent des institutions communes et particulièrement des ministres fédéraux.

LA CONSTITUTION N'EST PAS SATISFAISANTE

» NOUS DECLARONS QUE, MALGRE QUELQUES PROGRES REALISES PAR RAPPORT AU PRECEDENT, LE PROJET DE CONSTITUTION QUI A ETE ADOPTE LA NUIT DERNIERE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE NE NOUS PARAIT PAS SATISFAISANT.

» Nous mêmes, par ailleurs, serions surpris qu'en fussent autrement satisfaits beaucoup de ceux qui l'ont voté pour des raisons bien éloignées sans doute du problème constitutionnel lui-même.

» Car c'est une des caractéristiques étranges de la vie politique d'aujourd'hui, que les questions s'y traitent non pas dans leur fond et telles qu'elles se posent, mais sous l'angle de ce qu'il est convenu d'appeler la « tactique », et qui conduit parfois, semble-t-il, à abandonner les positions qu'on avait juré de défendre.

» Mais nous, qui ne pratiquons point un art aussi obscur et qui pensons que pour la France, rien n'est plus important que de restaurer au plus tôt l'autorité de l'Etat républicain, NOUS ESTIMONS QUE LE RESULTAT ACQUIS NE PEUT ETRE APPROUVE PARCE QU'IL NE REPOND PAS AUX CONDITIONS NECESSAIRES. »

LES RAISONS D'UNE OPPOSITION

Le général de Gaulle résume ensuite les raisons de son opposition :

● Est-il bon que les partis disposent en fait, à leur gré et sans contrepoids, de tous les pouvoirs de la République ?

● Que sera l'indépendance du gouvernement si c'est de l'investiture de son chef par les partis que procède l'exécutif. Que sera sa solidarité si chaque ministre est responsable séparément et pour son compte devant l'Assemblée nationale.

● Est-il bon d'attribuer à l'Assemblée nationale l'initiative des dépenses, de refuser au Conseil de la République la possibilité de s'y opposer et de faire élire celui-ci de telle manière qu'il ne fasse que refléter l'autre Assemblée.

● Est-il bon de remettre l'administration de la Justice à un Conseil dont la moitié serait élue par les partis ?

● Est-il bon que les institutions de l'Union française soient accrochées à des organes sans force ?

● Est-il bon que les citoyens ne soient pas consultés sur la manière dont ils voudraient élire leurs mandataires et que le peuple soit dépouillé de son droit de referendum en matière constitutionnelle ?

» FRANCHEMENT NON. UN PAREIL COMPROMIS NE NOUS PARAIT PAS ETRE UN CADRE QUI SOIT DIGNE DE LA REPUBLIQUE.

» Après d'affreuses blessures physiques et morales, la mort ou l'épuisement des meilleurs, l'engloutissement de la moitié de notre fortune nationale, la ruine de notre budget, les détestables divisions jetées, comme toujours, dans l'esprit du public par les malheurs de la nation, la France peut et doit trouver son nouvel équilibre politique, économique, moral et social, mais il lui faut pour y parvenir un état d'équilibre.

» Dans ce monde dur et dangereux où le groupement ambitieux des Slaves, réalisé, bon gré, mal gré, sous l'égide d'un pouvoir sans bornes, se dresse automatiquement en face de la jeune Amérique toute débordante de ressources et qui vient de découvrir à son tour les perspectives de la puissance guerrière. Alors que l'occident de l'Europe est pour un temps ruiné et déchiré, la France et l'Union française n'ont de chances de sauvegarder leur indépendance, leur sécurité et leurs droits que si l'Etat est capable de porter, dans un sens déterminé, une responsabilité pesante et continue.

» Nous ne résoudrons les vastes problèmes du présent et de l'avenir que sous la conduite d'un Etat juste et fort.

» Ces convictions-là sont les nôtres. ELLES N'ONT PAS DE PARTI, ELLES NE SONT NI DE GAUCHE, NI DE DROITE. ELLES N'ONT QU'UN SEUL OBJET QUI EST D'ETRE UTILES AU PAYS.

Après un appel aux Français qui l'ont suivi en d'autres circonstances le général de Gaulle termine en criant : « Vive la République ! Vive la France ! ».

Voici le détail du scrutin sur la Constitution :

ONT VOTE POUR : 440 députés.

Communistes, apparentés communistes, S.F.I.O. et M.R.P.

ONT VOTE CONTRE : 106 députés.

28 radicaux et radicaux-socialistes ; 34 P.R.L. ; 8 Action paysanne et sociale ; 12 U.D.S.R. ; 22 républicains indépendants ; 2 non inscrits (Castellane et Rossignol).

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : 27 députés.

11 Union du manifeste algérien ; 4 communistes (Berlioz, Biault, Marcel Cachin, Marcel Paul) ; 2 S.F.I.O. (Louis Noguères, président de la Haute-Cour et Henri Ribière, directeur de S.E.D.C.E., ex-D.G.E.R.) ; 3 U.D.S.R. (Pierre Bourdan, Maurice Violette et Said Mohamed Cheikh) ; 1 radical-socialiste (A. Landy) ; 4 M.R.P. (Chantard, Penay, Schoff et Viatte) ; 1 Action paysanne (Dixmier) ; 1 P.R.L. (Henri Bergane).

SE SONT VOLONTAIREMENT ABSTENUS : 5 députés dont LE BEAU-FRERE DE DE GAULLE et M. Alexandre VARENNE.

Pierre Dézarnaulds (rad.-soc.), Joseph Rosetta (non inscrit), Raveahangy (non inscrit), Alexandre Varenne, ministre d'Etat (U.D.S.R.) et le beau-frère du général de Gaulle : Jacques Vendroux (M.R.P.).

[D'autre part étaient excusés : Raphaël Babet (U. D. S. R.), Pierre Dhers (M. R. P.), Mendès-France (rad.-soc.), André Quénard (S.F.I.O.) et Tanguy-Prigent, ministre de l'Agriculture (S.F.I.O.).

MM. Robert Prigent, ministre de la Population, et Robert Schuman, ministre des Finances, qui sont aux Etats-Unis, n'ont pas pu prendre part au vote.]

BOURSE DE PARIS

LUNDI 30 SEPTEMBRE

Après une ouverture indécise, la cote s'est effritée dans la plupart des groupes. A noter cependant la hausse du Suez et de la De Beers.

VALEURS	Cours précédent	Cours du jour	VALEURS	Cours précédent	Cours du jour
3 % perpétuel	92 25	92 ..	F. mot. Truyère	2.540	2.540 ..
3 % 1878-90	97 ..	97 ..	Signaux Electr.	9.975	10.000 ..
5 % 1920	139 ..	139 ..	T. S. F.	1.359	1.290 ..
3 1/2 % 1942	99 50	99 45	Thomson	799	802 ..
3 % 1942	.....	92 25	Citroën N.	2.670	2.690 ..
3 % 1945	92 40	92 20	Forges Nord-Est	1.645	1.642 ..
Caisse aut. 5 % 38.	127 25	127 ..	Jeumont	1.190	1.190 ..
Oblig. 4 1/2 % 33.	1.294 ..	1.289 ..	Fco-Belge Ch. fer	19.320	19.495 ..
— 4 % 34	1.191 ..	1.191 ..	Denain-Anzin	3.600	3.550 ..
7 % 1924 $ 1.000.	144000 ..	145000 ..	H. F. Saulnes	1.275	1.220 ..
4 % 1939 Fl. 1.000	78.500 ..	79.000 ..	Peugeot	1.700	1.750 ..
Obl. Banque de France	6.615 ..	6.605 ..	Saut-du-Tarn	3.325	3.200 ..
B. N. C. I.	985 ..	979 ..	Schneider	6.000	5.710 ..
C. N. E.	1.770 ..	1.770 ..	Senelle-Maubeuge	1.544	1.650 ..
Crédit Lyonnais	1.806 ..	1.795 ..	Tréfil. Havre	2.430	2.450 ..
Société Générale	1.900 ..	1.891 ..	Béthune	2.030	2.026 ..
Bque Afrique Occid.	2.650 ..	.....	Charb. Tonkin	2.650	.....
— Indochine	8.780 ..	8.350 ..	Aniche	1.605	1.605 ..
Crédit National	3.500 ..	3.425 ..	Anzin	1.002	1.001 ..
Bque H. Fco-Argent.	4.100 ..	3.070 ..	Blanzy	1.990	1.900 ..
— de Paris	1.350 ..	1.325 ..	Courrières	604	603 ..
— Transatlantique.	800 ..	795 ..	Lens	770	770 ..
B. U. P.	843 ..	843 ..	Penarroya	1.225	1.246 ..
Cie Algérienne	1.600 ..	1.648 ..	Ugine	1.500	1.499 ..
Crédit Comm. France.	1.993 ..	1.995 ..	Givet-Izieux	5.850	5.795 ..
— Industr. Comm.	954 ..	948 ..	Kali	3.000	2.975 ..
— Foncier France	7.140 ..	7.075 ..	Kuhlmann	1.350	1.306 ..
— Foncier Indoch.	735 ..	745 ..	Péchiney	2.070	2.085 ..
Marseillaise Crédit	1.400	.....	Rhône-Poulenc	2.065	2.078 ..
Suez	51.000 ..	51.750 ..	Saint-Gobain	3.800	3.900 ..
— jouiss.	40.000 ..	41.000 ..	Port Rosario	17.250	17.400 ..
— fondat.	38.800 ..	39.500 ..	Chargeurs Réunis	5.690	5.750 ..
— civile	14.550 ..	14.995 ..	Transatlantique	449	428 ..
Ch. fer B.-Aires	2.153 ..	2.290 ..	Brasserie Quilmès	35.750	35.760 ..
Métropolitain	970 ..	980 ..	Say	1.364	1.360 ..
Paris, Industrie	985 ..	982 ..	Saint-Raphaël	41.600	43.700 ..
Santa-Fé (Ch. fer)	3.855 ..	3.660 ..	Canadian Pacific	1.703	1.660 ..
Shanghaï (Tramw.)	1.520 ..	1.491 ..	Central Mining	9.925 ..	9.925 ..
Docks Marseille	2.500 ..	2.600 ..	Geduld	2.765	2.750 ..
Eaux (Cie Gle)	1.475	.....	Rio-Tinto	6.300 ..	6.300 ..
Lyonnaise des Eaux.	1.229 ..	1.240 ..	Union Corporation	5.550 ..	5.600 ..
Aisthom	1.000 ..	1.008 ..	Azote	7.490 ..	7.495 ..
C. P. D. E.	1.302	.....	Royal Dutch	6.890	.....
Génér. Electricité	5.602 ..	5.598 ..	Nestlé	43.000 ..	45.000 ..
Energie Industr.	1.110 ..	1.330 ..	Suédoise Allum.	897 ..	885 ..

Sans vous déplacer
APPRENEZ A DANSER par CORRESPONDANCE
Écrivez à : LA DANSE POUR TOUS 22, rue d'Athènes - Paris (9e)

ACHETEZ UNE MONTRE DE QUALITÉ
MOUVEMENT ANCRE 15 RUBIS à partir de 1500 frs
COMPTOIR DU Bd St MARTIN 25 Bd St-MARTIN PARIS

DUBLY Détective 04e ANNÉE
Renseignements intimes confidentiels
FILATURES TOUTES MISSIONS
Materialité des faits Preuves à l'appui
SPÉCIALISTE DES SURVEILLANCES DISCRÈTES
RECHERCHES DIVERSES, FUGUES, VOLS etc
Enquêtes avant mariage et sur moralité
121 RUE St LAZARE (FACE HOTEL TERMINUS GARE St LAZARE) EUR 37-36 52-39

ACHAT TRES CHER BIJOUX 23, Brillants - Argenterie - Montres Bd des Italiens, ELIE, (Expert'grat.)
PAYONS DE SUITE PLUS CHER BIJOUX Brillants — Perles — Argenterie, etc. MICHEL 6, Place Madeleine (2e étage) Exp gratis N'est pas en boutique
ACHAT BIJOUX Ch. Plotiers 3 rue AUBER (PLACE OPÉRA)
ACH. TR. CHER BIJOUX Exp. grat. 27, Bd Italiens, Horlogerie Suisse
ACHAT très cher comptant BIJOUX 5, Boul. de Strasbourg - (Bureau 1er étage)
ACHAT DE BIJOUX 48, Rue de la Chaussée-d'Antin Anciens et Modernes, au mieux

ETUDES CHEZ SOI
Les cours par correspondance de l'Ecole Universelle,
la plus importante du monde, vous permettront de faire chez vous, en toutes résidences, dans le moindre temps et aux moindres frais, des études complètes dans toutes les branches. Demandez l'envoi gratuit de la brochure qui vous intéresse.
Br. 13.080 : Etudes secondaires complètes, depuis la onzième jusqu'aux classes de Lettres supérieures et Math. spéciales, préparation aux examens des Bourses et au Baccalauréat (toutes séries).
Br. 13.081 : Classes primaires. Brevets.
Br. 13.082 : Lic. (Droit, Sc., Let.).
Br. 13.083 : Grandes Ecoles spéciales.
Br. 13.084 : Carrières administratives.
Br. 13.085 : Ind. et Trav. publics : Certificats d'aptitude professionnelle.
Br. 13.086 : Carrières de l'Agriculture.
Br. 13.087 : Carrières du Commerce. Certificats d'aptitude professionnelle.
Br. 13.088 : Orthogr., Rédact., Calcul, Ecriture.
Br. 13.089 : Langues étrangères.
Br. 13.090 : Air, Radio, Marine.
Br. 13.091 : Carrières du Dessin.
Br. 13.092 : Solfège, Harmonie, Piano, Violon.
Br. 13.093 : Couture, Coupe, Mode.
Br. 13.094 : Secrétariats.
Milliers de brillants succès aux Baccalauréats, Brevets et tous examens et concours.
ECOLE UNIVERSELLE, 59, Bd Exelmans, PARIS

MÊME AUJOURD'HUI ON PEUT SE MEUBLER POUR UN PRIX ACCESSIBLE
N'ACHETEZ RIEN SANS VISITER NOTRE EXPOSITION
MARQUE DE GARANTIE
LES BEAUX MEUBLES DE FRANCE 69, BOUL. MAGENTA - PARIS-10e (FACE : GARE DE L'EST)

GOB PUCES 45-17 RATS PUNAISES plus de... grâce à CHIMIE-PROTECTION PARIS 49, Bd PORT-ROYAL

ÊTES-VOUS SÛR DE BIEN VOIR ? FAITES DONC EXAMINER VOS YEUX
Ne dites pas : "J'ai de bons yeux, Pas besoin de lunettes !"
Qu'en savez-vous ? A tout âge et surtout si vous frisez la quarantaine, un examen de vos yeux s'impose.
Beaucoup de gens croient bien voir et risquent par négligence une fatigue qu'ils peuvent éviter. Soyez raisonnable, faites vérifier votre vue.
Vous trouverez dans tous les quartiers de Paris un centre d'optique LEROY où un spécialiste examinera vos yeux gratuitement. Allez-y aujourd'hui-même.
LEROY 1er OPTICIEN DE PARIS 12 SUCCURSALES 158, Av. de Versailles

AVANT LE REFERENDUM Lisez Oui ou Non La CONSTITUTION de 1946
Tableau comparatif des Constitutions Françaises et Etrangères
En vente chez les dépositaires de Paris 32 p. 20 fr.

GRANDE SPÉCIALITÉ DE MEUBLES RUSTIQUES
Meubles cérusés, néo-rustiques STUDIOS - COSYS
Ateliers d'Art Rustique et Moderne 10, Rue de la Pépinière — (Saint-Lazare)

VENTE EN GROS SERVIETTES EPONGE TOUT COTON DISPONIBLES DE SUITE Ets GUILLOT-ALBATROS 9, rue Ambroise-Thomas (9e) - PRO. 59-37

C'EST LA GUERRE à la routine. Le STANDARD ECHANGE pratiqué par l'Horlogerie M. P., 6, place de la Madeleine, permet d'échanger rapidement et économiquement un vieux mécanisme contre une montre neuve.

Tous articles de LITERIE s'achètent aux GALERIES BARBÈS 55, Bd BARBÈS - PARIS DIVANS - CANAPÉS-LITS SOMMIERS, MATELAS, etc.

Dans 2 jours — MERCREDI 2 OCTOBRE à 20 h. 30 Tirage de la 31e Tranche 1946 de la LOTERIE NATIONALE

LE COIN DU SAVOIR-VIVRE
Mlle Monique B. (Le Rainey). — Non mademoiselle, en France il n'est pas très bien porté de mettre les pieds sur la table à la fin des repas de cérémonie. N'avez-vous pas d'autres occasions plus discrètes de faire admirer vos Chaussures d'Art LEPICART ? Sans rancune, n'est-ce pas ?
(Communiqué)

VENDEZ VOS LIVRES Scolaires et autres GIBERT JEUNE 15 bis, BOULEVARD SAINT-DENIS Métro : Strasbourg-St-Denis

COMMENT VIVRONS-NOUS CET HIVER ?

Les riches pourront se chauffer

(SUITE DE LA PAGE 4)

tement de trois pièces qu'occupe normalement notre ménage témoin.

Outre les 350 kilos qu'il pourra se procurer au prix moyen de 3.200 francs par tonne, soit 1.100 francs pour 350 kilos, il devra donc acquérir 1.900 kilos au marché parallèle (puisque c'est désormais le nom pudique du marché noir), dont les prix sont d'environ trois fois supérieur aux prix normaux. Il ne s'en tirera donc pas à moins de 18.900 francs, soit en tout 20.000 francs.

Et cela sans parler d'une augmentation probable de 200 à 300 francs par tonne pour couvrir les dépenses nées de l'augmentation des salaires au 1er juillet 1946, du relèvement des taux d'allocations familiales, de l'augmentation du prix de l'essence et des tarifs de la S. N.C.F.

Notre ménage aurait-il avantage à se chauffer au bois ?

La vente du bois a été rendue libre par arrêté préfectoral en daté du 13 septembre 1946. Il n'y a donc pas de prix officiel du bois. On peut cependant se baser sur le prix officiel en vigueur jusqu'au 13 septembre, car il n'a jamais existé de marché noir, les quantités allouées ayant toujours été suffisantes.

Le bois est vendu 2.359 francs au particulier par le détaillant. Or, il faut 2,5 tonnes de bois pour obtenir un pouvoir calorifique égal à celui que produit une tonne de charbon.

Au lieu de 1.900 kilos de charbon, il nous faudra cette fois approximativement 4,7 tonnes de bois revenant à un peu plus de 11.000 francs, ce qui, en ajoutant le prix des 350 kilos de la carte, représente encore un bénéfice, où plutôt une diminution de dépense de 8.000 francs.

Si l'on compte qu'avant la guerre, le budget chauffage équivalait sensiblement au montant du loyer, on voit que les proportions ne sont plus du tout les mêmes. Il est vrai que les loyers n'ont pas suivi le mouvement général des prix.

Reste à savoir lequel s'alignera sur l'autre.

Ch. BLANCHARD.

Copyright by France-soir and C. Blanchard.

QUALITES	PRIX DE LA LIVRAISON EN SACS A DOMICILE		UTILISATION
1. CHARBONS FRANÇAIS	(Ajouter la constante de livraison, soit 26 fr. par carte et par livraison)		
A. — CONTINGENTES.			
CARBOLUX			
Petite gailleterie	2.846 fr.	la tonne	Chaudière
Gailletin	3.223	—	Chaudière
Noix	3.223	—	Godin, salamandre, cuisinière. Midinette
Bralsette	3.223	—	
ANTHRACITEUX			
Petite gailleterie	2.846	—	Chaudière
Gailletin	3.223	—	Chaudière
Noix	3.223	—	Gadin, salamandre, cuisinière. Midinette
Bralsette	3.223	—	
Grain	2.763	—	Poêle Franq, poele Ciney
DEMI-GRAS			
Tête de moineau	3.223	—	Cuisinière
Bralsette	3.223	—	Cuisinière
MAIGRE			
Bralsette	3.223	—	Petit poêle genre salamandre
BOULETS	2.377	—	Cuisinière, grille, Godin
COKE DE GAZ	2.636	—	Salamandre, Godin, cuisinière
B. — NON CONTINGENTES.	(Transport compris)		
Charbons venant de l'Allier (La Palisse)	2.524	—	Cuisinière
Charbons venant de la Loire (Commentry)	3.174	—	Cuisinière
Lignite de l'Aude (Mailhac)	3.758	—	Chaudière
2 CHARBONS ETRANGERS			
A. — CONTINGENTES.			
Briquette de lignite	2.377	—	Chaudière, cuisinière, Godin, grille, salamandre, Mirus
B. — NON CONTINGENTES.			
Spirets	2.900	—	Chaudière

Il s'en passe des choses...

EN FRANCE

● TOULOUSE. — M. Antonin Delpaisal, boucher à Figeac, âgé de 68 ans, s'est jeté dans la rue d'une fenêtre du deuxième étage. Il a succombé quelques instants après. (Dép. « France-soir ».)

● ROUEN. — L'ouvrier agricole Levillain, de Saint-Valéry-en-Caux, a tué d'un coup de massue sa patronne, Mme Gouard, 49 ans, qui lui avait fait la veille une sévère observation. (Dép. « France-soir ».)

● LISIEUX. — En présence de 30.000 pèlerins, d'imposantes manifestations religieuses se sont déroulées à Lisieux à l'occasion du 50e anniversaire de la mort de sainte Thérèse. Mgr Picaud, évêque de Bayeux, a béni le grand carillon de 44 cloches offert par les anciens prisonniers de guerre français. (Dép. « France-soir ».)

A L'ETRANGER

● ZAGREB. — Le procès de Mgr Aloysius Stepinac, archevêque catholique de Zagreb, a commencé aujourd'hui devant la cour suprême de Croatie. L'archevêque est accusé d'avoir collaboré avec l'ennemi et les Oustachis (A.F.P.).

● JERUSALEM. — L'organisation clandestine juive Irgoun Zvai Leumi a adressé par radio un nouvel appel à la résistance juive.

● BERLIN. — M. Jacob Kaiser, président de l'Union démocrate chrétienne allemande, a demandé une alliance franco-allemande (U.P.).

● CHICAGO. — Les principaux représentants de la tendance libérale américaine, MM. Henry Morgenthau et Harold Ickes, ont demandé une rencontre entre les trois Grands.

● LE CAIRE. — Un nouveau traité d'alliance anglo-égyptien est fait aux trois quarts mais la question du Soudan sépare les deux pays, a déclaré L. Sedky Pacha. (A.F.P.).

● LONDRES. — La découverte de l'appareil de prises de vues automatique de Geoffrey Havilland permettra de découvrir les causes de l'accident de l'aile volante.

● NEW-YORK. — Neuf des survivants de l'accident survenu à l'avion belge qui s'est écrasé le 18 septembre à Gander sont arrivés à New-York.

● BOMBAY. — 4 personnes ont été tuées et 16 blessées au cours de bagarres qui ont eu lieu entre la police et les manifestants.

● ALEXANDRIE. — L'ex-roi Siméon de Bulgarie est arrivé à Alexandrie à bord du vapeur turc ! Aksu ». (A.P.)

DEMAIN :

Le Gaz et l'Electricité

PHOTOS EXCLUSIVES Stars -- Pin-up girls directement d'Hollywood Renseign. (joindre 10 fr.) ou spéc. de luxe joind. 45 fr.), F. REGAMEY (chèq. post. Paris 3.829-21, 10, r. St-Augustin, Paris-2e)

PROPOSITIONS D'AFFAIRES Partant U. S. A. Octobre pour long séjour, accept. sérieuses proposit. commerciales. Excl. réf. ferm. sup. Ecrire : France-Soir N° 51.159

ASSURANCE contre la pluie BREVET D'ÉLÉGANCE Gex L'IMPERMÉABLE ANGLE STRASBOURG - St DENIS

LA TEINTURE DE sécurité POUR TOUS TISSUS Hoss

THÉATRES

SALLE PLEYEL Vendredi 4 Octobre à 20h.30 GRAND GALA au profit des Déportés et des Sinistrés de la Résistance avec Sur Scène : NOËL-NOËL LE COLONEL REMY avec quelques-uns de ses compagnons héros des Mémoires d'un Agent Secret de la France Libre et FRANCIS CARCO de l'Académie Goncourt A l'Ecran : PREMIERE DU NOUVEAU FILM DE NOËL-NOËL "LE PERE TRANQUILLE" Scénario et dialogue de NOEL-NOEL Production sélectionnée pour le « FESTIVAL DE CANNES » et le PREMIER DOCUMENTAIRE en TECHNICOLOR sur PARIS de J. C. Bernard commenté par F. Carco Loc. à Pleyel et chez Durand, pl. Madeleine Places à partir de 150 fr.

AU ST-GEORGES 50 représentations suppl. de Les J 3 de ROGER-FERDINAND AU ST-GEORGES

TH. des CHAMPS-ELYSEES après leur immense succès à Londres... BALLETS NEGRES Direction : BERTO PASUKA PREMIERE : 4 OCTOBRE DIMANCHE : MATINEE A 15 H. Location au Théâtre et dans les Agences

CASINO DE PARIS Le Triomphe de la nouvelle Revue « PARIS EXTRA-DRY » LUXE - GAITE - ELEGANCE Soir. 20 h. 30. Mat. dim., lundi 14 h. 30

MOGADOR NO, NO, NANETTE Un souffle de jeunesse de gaîté, d'optimisme et d'élégance sur PARIS Soirées 20 h.45. Matinées Jeudi et Dimanche 15 h.

FOLIES-BERGERE T. l. s 20 h 15 Dim. et Lundi 14 h 30 SUZY PRIM DANDY C'EST DE LA FOLIE

225e APOLLO -- 20, rue de Clichy LA NUIT DU 16 ! Un triomphe !

ETOILE - LE PLUS GRAND SUCCES PARISIEN YVES MONTAND

CINÉMAS

MARIGNAN-MARIVAUX PIERRE BLANCHAR MICHELE MORGAN LA SYMPHONIE PASTORALE UN FILM DE JEAN DELANNOY D'APRÈS L'ŒUVRE D' ANDRÉ GIDE PRODUCTION GIBE

La Presse a donné dernièrement une information concernant « LE GRAND MEAULNES » et selon laquelle cette œuvre serait tournée en Suisse, dans les studios de Bâle, sous la direction de René GUGGENHEIM.

Nous avons reçu à ce sujet une mise au point de la Société Française ARS-FILM. Son Président-Directeur général, M. Michel DITVANO, n'ayant pas été jusqu'à présent consulté — pas plus que Mme Isabelle RIVIERE, sœur d'Alain FOURNIER, s'étonne de cette prétention.

Il nous précise qu'ARS-FILM détient les droits d'adaption du « GRAND MEAULNES » pour le monde entier et qu'André BARSACQ travaille actuellement au découpage du scénario.

Le film dont la réalisation est toujours fixée pour janvier-février 1947, en collaboration avec une firme anglaise, aura pour vedette principale Robert HEBERT, engagé tout récemment.

Le mercredi 2 octobre, sur la chaîne parisienne, radio-diffusion, à 21 heures, de « L'ECOLE DES FAISANS », retransmis de la Comédie Wagram (Œil de Paris) avec tous ses créateurs.

James CAGNEY reparait dans « DU SANG DANS LE SOLEIL » que l'on peut voir actuellement dans 3 salles d'exclusivités

LA PAGODE 57, rue de Babylone LE GARDIAN Avec TINO ROSSI

Mercredi ! à l'AUBERT - PALACE et au CLUB DES VEDETTES La Justice des Hommes avec Cary GRANT - Jean ARTHUR et RONALD COLMAN

CAMEO 93, Bd DES ITALIENS PARLANT FRANÇAIS NAPOLEON 4, AV. DE LA GDE ARMÉE PARLANT ANGLAIS CINÉ-OPÉRA 32, AV. DE L'OPÉRA PARLANT ANGLAIS film 1946 : un vrai ! un bagarreur !! JAMES CAGNEY DU SANG DANS LE SOLEIL

LE TRIOMPHE 92, AVENUE DES CHAMPS-ELYSÉES ROYAL HAUSSMANN SALLE MELIÈS 2, RUE CHAUCHAT 2 Un film de Jacques FEYDER UNE FEMME DISPARAÎT FRANÇOISE ROSAY CLAUDE DAUPHIN HENRI GUISOL

CIRQUE D'HIVER Les 3 Fratellini - Bouglot et Bilboquet - Pipo et Rhum - Joë-Joë La grande Saison du Rire

PETRUS UN COUP DE FEU... UN COUP DE FOUDRE bientôt à l'OLYMPIA

CABARETS

AU DANCING LE MIRLITON 5, passage Geffroy-Didelot (92, boul. des Batignolles) Mo Villiers RENTRÉE DE L'ORCHESTRE TONY MURENA Tous les soirs à 21 heures Matinées samedis, dim., lundis à 15 h. Tous les samedis : BAL DE NUIT

A partir du 1er octobre JO BOUILLON vous recevra tous les jours au BŒUF SUR LE TOIT 34, rue du Colisée. ELY. 83-80 avec son grand orchestre et ROLAND GERBEAU Thé - Diners - Soupers dansants Retenez dès à présent votre table

Nobles Dames et Seigneurs de Paris MAX SPIRO vous donne rendez-vous mardi 1er octobre, à 23 heures, à BAGATELLE dans son nouveau cadre Louis XV Tenue de soirée de rigueur 20, rue de Clichy. Tél. TRI 78-33

L'A. B. C. va reprendre le 4 octobre la série des grands programmes de music-hall. Ce premier spectacle vous présentera la rentrée de Jeanne AUBERT avec un nouveau tour de chant ; Lily PAYOL, plus dynamique que jamais, dans ses chansons nouvelles et, comme grande révélation du music-hall, cette troupe de HUSSENOT et GRENIER qui avaient présenté au Théâtre AGNÈS CAPRI « ORION LE TUEUR ». Des attractions nouvelles et de tous les genres complètent ce programme conçu sous le signe de l'éclectisme et du nouveau

LES AMBASSADEURS ANJ. 27-80 MERCREDI, GALA de REOUVERTURE avec un spectacle sensationnel et inédit JACK HARRIS et son orchestre avec EMIL STERN

LE CLUB DES CINQ 13, Fg Montmartre - PRO. 69-85 THES-DINERS DANSANTS CABARET avec ANDREX NITA RAYA

CABARET des CAPUCINES 39, bd des Capucines - OPE 20-47 BAR - THES et DINERS DANSANTS SKARJINSKY chante et présente NILA CARA 2 Orch. noir : ABEL BEAUREGARD tzigane : ROSOFF

LE MONARQUE 5, avenue de l'Opéra - OPE. 76-19 BAR - DINERS - SOUPERS DANSANTS GEORGES ULMER F. MARSAY - Orchestre AIME

Gido LE NOUVEAU ELY. 11-61 LE PLUS BEAU CABARET DU MONDE A 21 heures DINERS SPECTACLE A 23 heures FLOOR SHOW JIMMY GAILLARD JOSETTE DAYDE A 1 heure WAIKIKI FOLLIES THES DANSANTS ALIX COMBELLE Elysées 11-61 et 11-62

Nouvelle grève aux U. S. A.

WASHINGTON. — Les négociations entreprises entre les armateurs et le syndicat des mécaniciens de la marine ont échoué. La nouvelle grève est prévue pour aujourd'hui minuit. *(A.F.P.)*

France-soir

DEFENSE DE LA FRANCE . FONDE SOUS L'OCCUPATION (14 JUILLET 1941)

E G

LE TEMPS QU'IL FERA

Prévisions pour la région parisienne jusqu'à demain midi :

Belle éclaircie le matin, se maintenant une partie de l'après-midi. Risque d'orage dans la soirée. Vent du secteur sud-ouest faible.

Température sans grand changement sur la veille.

DERNIÈRE ÉDITION

Comment vivrons-nous cet hiver ?

Une grande enquête de FRANCE-SOIR commence aujourd'hui

LES RICHES POURRONT SE CHAUFFER

COMME chaque année depuis la guerre et malgré les apparences d'un automne qui, chaque jour, davantage, se déguise en printemps, les Français commencent à se préoccuper de l'hiver. Celui de 1946, comme on nous l'a tant promis, nous apportera-t-il les améliorations qu'on est en droit d'espérer deux ans après la libération. Et s'il ne les apporte pas, quels en sont les causes et les responsables ?

Et d'abord, pourrons-nous nous chauffer ?

Les combustibles mis à la disposition des consommateurs seront nombreux : mazout, charbons et cokes, lignite et bois, sans compter divers produits de substitution.

L'électricité et le gaz apportent aussi leur contribution au chauffage des appartements.

Et les autres, s'ils sont certains que leurs tickets validés seront honorés en poids risquent de ne pas trouver le charbon de la qualité correspondante aux appareils dont ils disposent.

Le problème ne se pose pratiquement pas pour les particuliers employant le mazout, le gaz ou l'électricité. Ils sont à peu près assurés d'un chauffage régulier. Mais il sont peu nombreux et il est actuellement impossible de généraliser l'utilisation de ces combustibles.

D'autre part, les besoins de la métallurgie en coke l'excluront du chauffage domestique qui en faisait un vaste usage avant la guerre.

Quant aux produits secondaires à teneur en cendre élevée, ils sont pratiquement inutilisables étant donné l'emplacement des appareils de chauffage dans les appartements et les difficultés d'évacuation des cendres.

Tous ces combustibles étant écartés, reste les différentes sortes de charbon.

Il est cependant à craindre que le consommateur ne trouve difficilement l'espèce dont il a besoin pour faire marcher l'appareil de chauffage dont il dispose, étant donné qu'il manque aux chantiers parisiens les charbons maigres, utilisés dans les chauffages centraux et les poêles à feu continu, qui provenaient avant la guerre d'Angleterre, de Belgique et de la Rhur, pays qui ne nous envoient désormais presque plus rien. Tous les charbons importés actuellement ne sont guère utilisables que par l'industrie.

Mais on peut être assuré que les tickets validés sur la carte de charbon seront — en poids — honorés en totalité, l'attribution prévue pour le chauffage domestique étant très faible.

Notre production charbonnière est légèrement supérieure à celle d'avant-guerre (4.165.000 tonnes en août dernier contre 3.964 tonnes mensuelles de moyenne en 1938), mais nos importations ont considérablement diminué (432.938 tonnes par mois en moyenne en 1945-46 contre 1.645.200 tonnes en 1938).

La France disposera donc au total de 55 millions de tonnes de charbon si la production s'équilibre définitivement autour de 4 millions de tonnes par mois.

Or, en 1938, nous avons consommé 68.136.000 tonnes de charbon dont 17 millions furent utilisés pour les besoins domestiques et 51.136.000 tonnes pour l'industrie, la S.N.C.F., le gaz, l'électricité, etc. Si l'on retient ce dernier chiffre comme une moyenne indispensable au bon fonctionnement de l'industrie et des transports français, il reste à peine actuellement 4 millions de tonnes disponibles pour les besoins des particuliers, soit 20 à 25 pour cent du chiffre nécessaire. C'est, malgré tout, un progrès sur la situation de l'année précédente : production, 28.500.000 tonnes, importation : 2.500.000 tonnes, ce qui donnait un total insuffisant pour les seuls besoins de l'industrie.

Voici d'ailleurs le programme prévu par le ministère de la Production industrielle en vue de la satisfaction des besoins des diverses catégories de consommateurs privés :

1° Assimiliation des isolés aux foyers de 2 ou 3 personnes.

2° Attribution de la carte de charbon aux communes situées dans des régions particulièrement dépourvues de bois de chauffage.

3° Attribution de 350 kilos de charbon pour les département de Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et du Rhône, contre 250 kg. l'an dernier.

4° Supplément de 50 kilos à la carte de chauffage pour tous les autres départements. Les départements miniers et ceux d'Alsace-Lorraine recevront 450 kilos au lieu de 400, les centres urbains très peuplés et les départements sinistrés 300 kilos au lieu de 250. Les autres centres urbains et les départements où la température est particulièrement rigoureuse 250 kilos au lieu de 200, et tous les autres départements 150 kilos au lieu de 100.

6° Un supplément de 50 pour cent des attributions de 1945-46 au chauffage du petit commerce, de la petite industrie et des services publics.

L'application stricte de ce programme dépend essentiellement de nos importations, c'est-à-dire avant tout du maintien de nos attributions de charbons allemands et de l'éventualité de nouvelles grèves américaines de mineurs, de dockers ou de marins.

L'incidence de tels événements se porterait tout d'abord sur les besoins domestiques. De toute façon, même en mettant les choses au mieux, il ne peut être question de couvrir nos besoins avec la seule attribution du ministère de la Production industrielle.

Prix officiels

Comment pallier à cette insuffisance et surtout quelle fraction du budget devrons-nous consacrer au chauffage si nous voulons nous protéger du froid tout l'hiver ?

Soit, par exemple un ménage habitant Paris. Il aura droit en tout et pour tout à 350 kilos de charbon. Quel prix va-t-il payer cette attribution officielle ?

Nous publions à la fin de cet article un tableau indiquant le prix de vente au détail et à la tonne des charbons attribués à la populaton de la Seine et leur mode rationnel d'utilisation.

Avant la guerre, on comptait une dépense d'environ 50 kilos de charbon par radiateur, soit 2.250 kilos pour l'appar-

Charles BLANCHARD.

3 SUITE PAGE 3

VOTRE MARCHE A PARIS

NOUVEAUX PRIX DES LAITS CONCENTRES ET POUDRES DE LAIT. — Lait concentré sucré, la boîte de 400 grammes, 37 fr. ; la boîte de 425 grammes, 39 fr. 50. — Lait concentré non sucré, en boîte de 311 gr. 8, 18 fr. — De 368 gr. 5, 22 fr. 50. — De 411 gr., 25 fr. — De 425 gr., 25 fr. 50. — De 450 gr., 2 7fr. 50. — **Poudre de lait infantile « DRYCO »** importée, la boîte de 453 grammes net, 82 fr. — **Poudre de lait écrémée** d'importation, procédé HATMAKER ou ROLLER (insoluble), 70 fr. le kilo. — Poudre SPRAY, 86 fr. le kilo. — Poudre de lait entier, 152 fr. le kilo.

POISSON. — Une baisse de 5 % est prévue dans quelques jours.

Pour comprendre le projet de constitution voté par l'Assemblée constituante, hier matin, par 440 voix contre 106

France-soir le plus fort tirage des journaux français

publiera à partir de demain mardi 1er octobre

LA CONSTITUTION article par article expliquée et éclairée

A PARTIR D'AUJOURD'HUI les taxis sont plus chers

Voici les nouveaux tarifs :

- DE 6 H. 30 A 23 HEURES :
  - Prise en charge..... 15 fr.
  - Prix du kilomètre..... 10 fr.
  - Prix de l'heure à l'arrêt.. 100 fr.
- DE 23 HEURES A 6 H. 30 :
  - Prise en charge..... 15 fr.
  - Prix du kilomètre..... 20 fr.
  - Prix de l'heure à l'arrêt.. 100 fr.
  - Bagares : 1 colis ..... 4 fr.
  - — : 2 colis ..... 8 fr.
  - — : 3 colis et plus.. 12 fr.
- INDEMNITES de RETOUR POUR LES CHAMPS DE COURSES.
  - Auteuil ..... 25 fr.
  - Vincennes ..... 30 fr.
  - Longchamp ..... 40 fr.
- INDEMNITES SPECIALES POUR LES HIPPODROMES EXTRA-MUROS.
  - Saint-Cloud, Le Tremblay 45 fr.
  - Enghien ..... 70 fr.
  - Maisons-Laffitte ..... 105 fr.

VOICI LA CONSTITUTION QUI VOUS SERA PROPOSEE LE 13 OCTOBRE :

	CONSTITUTION DU 29 SEPTEMBRE 1946	POSITION DU GÉNÉRAL DE GAULLE d'après les discours de Bayeux et d'Epinal (16 juin-29 septembre)	CONSTITUTION DU 19 AVRIL 1946 (rejetée par la Nation)	RÉGIME CONSTITUTIONNEL DE 1875 (Lois constitutionnelles et pratique parlementaire)
DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME	1. — Reaffirmation de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789. 2. — Préambule proclamant les droits économiques et sociaux.	Mention n'en est pas faite dans le discours.	1. — Nouvelle rédaction des déclarations antérieures (notamment en ce qui concerne le droit de propriété). 2. — Affirmation de droits économiques et sociaux.	Déclarations des droits de l'Homme de 1789, 1793, 1848, non incorporées à la Constitution.
SOUVERAINETÉ : SÉPARATION des POUVOIRS	1. — Souveraineté du peuple français exercée par les députés à l'Assemblée Nationale. 2. — Séparation avec équilibre des fonctions.	« Pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire, nettement séparés et fortement équilibrés. »	1. — Souveraineté du peuple exercée par les députés à l'Assemblée nationale. 2. — Séparation sans équilibre des fonctions.	1. — Souveraineté nationale déléguée aux pouvoirs exécutif et législatif. 2. — Séparation des pouvoirs avec gouvernement parlementaire.
PARLEMENT	1. — Composé de deux Chambres : a) l'Assemblée nationale élue au suffrage universel direct ; b) Le Conseil de la République élu à deux degrés dans un cadre territorial par les représentants des collectivités locales de la Metropole et des territoires d'outre-mer ; il a l'initiative des lois, sauf lorsqu'elles entraînent des conséquences budgetaires, il examine les projets et propositions de lois votés par l'Assemblée. Il ne peut renverser le gouvernement. 2. — Un Conseil Economique examine les textes législatifs préalablement à la décision du Parlement.	« Composé de deux Chambres exerçant le pouvoir législatif » : 1. — Une « Chambre des Députés » : « Le vote définitif des lois et des budgets revient à une Assemblée élue au suffrage universel direct. » 2. — Une deuxième Assemblée composée : a) de membres élus par les conseils généraux et municipaux ; b) de représentants des organisations économiques, familiales, intellectuelles. Cette deuxième Assemblée a pour « fonction d'examiner publiquement ce que la première a pris en considération, de formuler des amendements, de proposer des projets. »	1. — Le Parlement est composé d'une Assemblée nationale souveraine élue au suffrage universel direct pour cinq ans avec renouvellement intégral. 2. — Deux Chambres consultatives assistent l'Assemblée : a) Le Conseil de l'Union Française, élu à deux degrés pour quatre ans par les représentants des Conseils généraux et les assemblées des territoires d'outre-mer, donne son avis après la délibération de l'Assemblée. b) Le Conseil Economique donne son avis avant la délibération de l'Assemblée.	Deux Chambres exerçant le pouvoir législatif : 1. — Une Chambre des Députés composée de 614 membres, élue au suffrage universel direct et masculin, pour quatre ans, avec renouvellement intégral. 2. — Un Sénat composé de 314 membres, élu à deux degrés sur une base territoriale à prepondérance rurale, pour neuf ans, avec renouvellement par tiers tous les trois ans. Ses droits politiques sont égaux à ceux de la Chambre des Députés ; il peut renverser le gouvernement.
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE	1. — Elu pour sept ans par [illegible]riement. 2. — Irresponsable, il désigne le Président du Conseil et nomme les ministres. 3. — Il préside le Conseil des ministres, le Conseil supérieur de la magistrature, le Conseil supérieur de la défense nationale. 4. — Il peut prononcer la dissolution de l'Assemblée, après deux crises gouvernementales provoquées par la mise en minorité du gouvernement par l'Assemblée, et survenues à partir de la deuxième année de la législature. 5. — Nomme certains hauts fonctionnaires en Conseil des ministres. 6. — Le droit de grâce est exercé par le Président en Conseil supérieur de la magistrature.	1. — Un « chef de l'Etat, élu par un collège qui englobe le Parlement, mais beaucoup plus large, et composé de manière à en faire un Président de l'Union Française. » 2. — Nomme le Président du Conseil et les ministres, promulgue les lois et prend les décrets. 3. — Dispose du droit de dissolution.	1. — Elu pour sept ans au scrutin public par l'Assemblée nationale, à la majorité des deux tiers des membres la composant. 2. — Irresponsable, préside le Conseil des ministres, le Conseil supérieur de la Magistrature et le Conseil supérieur de la Défense nationale. 3. — Dispose de la force armée. 4. — Ne dispose pas du droit de dissolution. La dissolution peut avoir lieu dans la seconde partie de la législature, après deux crises ministérielles provoquées par la mise en minorité du gouvernement par l'Assemblée. 5. — Nomme certains hauts fonctionnaires en Conseil des ministres. 6. — Ne dispose pas du droit de grâce, exercé par le Conseil supérieur de la magistrature.	1. — Elu pour sept ans au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, par la Chambre des Députés et le Sénat réunis en Assemblée Nationale. 2. — Irresponsable ; désigne le Président du Conseil et nomme les ministres. 3. — Dispose de la force armée. 4. — Dispose du droit de dissolution de la Chambre des Députés, après assentiment du Sénat. 5. — Nomme aux emplois civils et militaires. 6. — Exerce le droit de grâce.
CONSEIL DES MINISTRES	1. — Le Président du Conseil est désigné par le Président de la République. Il ne peut exercer ses fonctions qu'après avoir été investi de la confiance de l'Assemblée ; il a l'initiative des lois concurremment avec l'Assemblée. 2. — Il nomme ceux des fonctionnaires qui ne sont pas nommés par le President de la République. 3. — Il assure la direction superieure des forces armées. 4. — Les ministres, nommés par le Président de la République, sont collectivement responsables devant l'Assemblée et le Conseil de la République, et personnellement pour leurs actes individuels. La mise en jeu de la responsabilité gouvernementale est réglementée par le système de la motion de censure.	1. — « Ne procède pas du Parlement, mais du Président de la République. » 2. — Est « collectivement responsable devant la représentation nationale tout entière. »	1. — Le président du Conseil est élu par l'Assemblée. 2. — Il nomme aux emplois civils et militaires. 3. — Les ministres, nommés par le président de la République, sont solidairement responsables devant le Parlement et personnellement pour leurs actes individuels. La responsabilité gouvernementale est mise en jeu à la suite du vote par l'Assemblée d'une motion de censure.	1. — Le Président du Conseil est désigné par le Président de la République. 2. — Les ministres sont collectivement responsables devant le Parlement et personnellement pour leurs actes individuels.
POUVOIR JUDICIAIRE	Organisation d'un Conseil supérieur de la magistrature élu ou nommé par l'Assemblée, le Président de la République et les différentes catégories de magistrats.	Pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire, nettement séparés (aucune mention spéciale d'un Conseil Supérieur de la Magistrature).	Organisation d'un Conseil supérieur de la Magistrature, dont la majorité des membres est élue par l'Assemblée et la minorité par le président de la République.	1. — Statut réglé par les lois ordinaires. 2. — Les juges sont inamovibles et nommés par le pouvoir exécutif.
UNION FRANÇAISE	1. — Union française comprenant la France métropolitaine, les départements et territoires d'outre-mer, les Etats associés. Des Assemblées locales seront organisées ultérieurement. 2. — Création d'une citoyenneté de l'Union française accordée à tous ses ressortissants. 3. — Le Président de la Répu[illegible]ide l'Union française. Il préside un Haut Conseil de l'Union française, composé d'une délégation du gouvernement français et de la representation des Etats associés. 4. — Création d'une Assemblée de l'Union française, à rôle consultatif, élue d'une part par les Assemblées territoriales de la France d'outre-mer et d'autre part par le Parlement de la Métropole. Les Etats associés y seront représentés. 5. — Le statut particulier de chacun des territoires d'outre-mer sera fixé ultérieurement par la loi.	1. — « Une organisation de forme fédérative, basée sur les différents degrés de développement des territoires d'outre-mer. » 2. — « Assemblées locales des territoires d'outre-mer. » 3. — Les élus de ces Assemblées réunis aux membres de la seconde Chambre « forment le grand Conseil de l'Union Française, qualifié pour délibérer des lois et des problèmes intéressant l'Union, budget, relations extérieures, rapports intérieurs, défense nationale, économie, communications. »	1. — Affirmation du principe de l'Union française, les Assemblées locales devant être organisées ultérieurement. 2. — Extension des droits attachés à la citoyenneté française à tous les membres de l'Union. 3. — Large extension de la représentation des territoires d'outer-mer à l'Assemblée nationale et au Conseil de l'Union française.	Les lois constitutionnelles sont muettes à ce sujet. L'Empire est composé de départements, de colonies jeunes ou vieilles, de protectorats et de mandats. A chaque catégorie correspond un statut spécial.
COLLECTIVITÉS LOCALES	Principe de la gestion des intérêts propres des collectivités locales par les élus de ces collectivités. Les libertés municipales et départementales seront étendues par des lois organiques sous réserve des droits de l'Etat.	Mention n'en est pas faite dans le discours.	1. — Les intérêts propres des collectivités locales sont gérés par les élus de ces collectivités. 2. — Les délégués du gouvernement assurent la représentation des intérêts d'ordre national.	1. — Conseils généraux et municipaux élus. 2. — Tutelle administrative exercée par le préfet.
REVISION DE LA CONSTITUTION Contrôle de la constitutionnalité des lois	1. — La Constitution peut être revisée par une décision prise par l'Assemblée nationale : a) confirmée par une seconde lecture, intervenant trois mois plus tard ; b) votée par le Parlement tout entier. c) soumise au referendum, sauf si le Parlement l'a approuvée à une forte majorité. 2. — Création d'un Comité constitutionnel examinant si les lois votées par l'Assemblée supposent une revision de la Constitution.	« On dépouille le peuple du droit qu'il s'était réservé de décider lui-même, par referendum, en matière constitionnelle. »	1. — La révision a lieu à la suite d'une décision votée par l'Assemblée à la majorité de ses membres et approuvée par referendum. 2. — Pas de contrôle de la constitutionnalité des lois en dehors de leur régularité formelle.	1. — Les Chambres réunies en Assemblée nationale peuvent réviser la Constitution. La décision doit être prise à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée Nationale. 2. — Pas de contrôle de la constitutionnalité des lois en dehors de leur régularité formelle.